

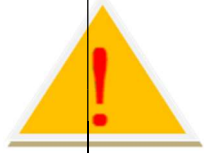


REUNION DU COMITE SYNDICAL

Mardi 7 octobre 2025 à 18 h.

Salle Olympe de Gouges

20 Rue René Declé – Saint Germain les Arpajon



ORDRE DU JOUR

Compte rendu du Comité syndical du lundi 23 juin 2025 – absence de quorum

Compte rendu du Comité syndical du lundi 30 juin 2025

Délibérations du Bureau syndical du mardi 10 juin 2025

Décisions du Président du 11 juin 2025 au 19 septembre 2025

I. LA VIE DU SYNDICAT

- Nouvel outil de convocation aux assemblées et commissions pour les élus,
- Gel d'un poste au service QSE pour raison budgétaire et réorganisation des certifications,
- Participation du Syndicat et de l'Etat aux financements de diagnostics des habitations pour réduire les vulnérabilités aux inondations et réaliser des travaux,
- Orientations préalables au rapport d'orientation budgétaire du mois de décembre,
- Présentation de l'outil carto-crise sur les évolutions des crues en cours,
- Identification de 9 zones d'expansions de crue potentiellement mobilisables et premiers travaux réalisés,
- Nombreuses pollutions mineures, survenues durant l'été 2025,

II. POINTS DE DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

1 MOTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES TRAVAUX DE DEVOIEMENT DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LE TRACÉ DU PROJET DE TRAMWAY 7 (T7)

Rapporteur : François CHOLLEY

Considérant la demande d'Ile de France Mobilité de déplacer une canalisation d'eaux usées du Syndicat de l'Orge située sur le tracé du T7 rue Estienne d'Orves à Juvisy-sur-Orge,

Considérant le bon état de ladite canalisation réhabilitée entièrement par le Syndicat de l'Orge en 2012,

Considérant la compétence collecte eaux usées exercée par Grand Orly Seine Bièvre et précisant que ladite canalisation est une canalisation de desserte locale, et non une canalisation de transport,

Considérant la délibération AG-2012/31 du Syndicat de l'Orge fixant le versement de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement) par les habitants de son territoire, ainsi que les délibérations annuelles fixant son tarif par mètre carré de surface de plancher créée, la dernière étant la délibération AG-2024/41,

Constatant que Grand Orly Seine Bièvre ne reverse pas la part PFAC du Syndicat de l'Orge telle qu'elle figure dans la délibération syndicale,

Considérant les courriers adressés à **Ile de France mobilité** les 9 et 27/12/2016, le 17 mars 2023 et considérant la réception par Ile de France Mobilité de la copie d'un courrier à madame la Préfète du 28/5/2025. Les 4 courriers stipulaient que le Syndicat de l'Orge ne saurait financer les travaux de dévoiement du collecteur rue Estienne d'Orves,

Considérant les courriers adressés à **Madame la Préfète de l'Essonne** les 11/6/2024 et 28/5/2025 stipulant que le Syndicat de l'Orge ne saurait financer les travaux de dévoiement du collecteur rue Estienne d'Orves,

Considérant les courriers adressés à **Grand Orly Seine Bièvre** les 15/2/2021, 15/4/2022, 17/01/2023 et le 1/09/2023, dont aucun n'a reçu de réponse, indiquant la nécessité de revoir les modes de financement et l'exercice des compétences sur les réseaux d'assainissement, et considérant la réception par Grand Orly Seine Bièvre, des copies des courriers cités précédemment à madame la Préfète et à Ile de France Mobilité, sans susciter de réaction de la part de Grand Orly Seine Bièvre,

Considérant que le budget du Syndicat de l'Orge ne saurait être mis à contribution pour un projet de transport en commun,

Considérant l'absence d'études alternatives de la part d'Ile de France Mobilités pour préserver cette canalisation,

Il est proposé au Comité syndical :

- de ne pas financer le déplacement de la canalisation d'eaux usées rue Estienne d'Orves, canalisation hors de sa compétence, sans recette financière dédiée et pour un projet étranger à son champ d'action,
- de demander à Grand Orly Seine Bièvre et à Ile de France Mobilité d'assumer les conséquences financières de leur projet de développement d'un service de transport en commun.

2 APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS D'ASSAINISSEMENT (TRANSPORT, EPURATION ET COLLECTE) 2024

Rapporteurs : Jean-Jacques GROUSSEAU / Fatima OGBI / Thierry DEGIVRY

Les documents, en pièces-jointes, seront présentés lors du Comité syndical du mardi 7 octobre 2025.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les rapports annuels d'assainissement 2024.

3 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - RIVIERE

Rapporteur : William BERRICHILLO

La note du budget supplémentaire 2025 « Rivière », en pièce jointe, sera présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le budget supplémentaire 2025 – Rivière.

4 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : William BERRICHILLO

La note du budget supplémentaire 2025 « Assainissement », en pièce jointe, sera présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le budget supplémentaire 2025 - Assainissement.

III. QUESTIONS DIVERSES